accompagne

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) ont signé, le jeudi 22 juin 2017, une convention de partenariat.



« Faciliter les échanges, optimiser les délais, renforcer le dialogue opérationnel et les actions de valorisation du patrimoine auprès des citoyens.»

François Baroin, président de l'Association des maires de France



« Contribuer ensemble à une meilleure connaissance de l'histoire des territoires dans laquelle s'inscrivent les nouveaux projets d'aménagement.»

Dominique Garcia, président de l'Institut national de recherches



« Une volonté commune de faciliter l'intégration des opérations d'archéologie préventive, prescrites par l'État, aux projets d'aménagement.»

Daniel Guérin, directeur général de l'Institut national de recherches

contacts

Sur l'ensemble des territoires, les équipes de l'Inrap sont à votre écoute pour vous informer et accompagner votre projet.

Directions régionales et interrégionales

1. Auvergne – Rhône-Alpes

Directeur régional 04 72 12 90 63 (ligne directe) 04 72 12 90 66 (secrétariat) philippe.julhes@inrap.fr 12 rue Louis Maggiorini

2. Bourgogne Franche-Comté

69675 Bron cedex

Laurent Vaxelaire Directeur régional 03 80 60 84 20 (ligne directe) 03 80 60 84 10 (secrétariat) laurent.vaxelaire@inrap.fr Bâtiment Équinoxe 5 rue Fernand-Holweck 21000 Dijon

з. Centre-Île-de-France

Directrice interrégionale 01 41 83 75 31 (ligne directe) 01 41 83 75 30 (secrétariat) marie-christiane.casala@inrap.fr Immeuble « Les Diamants » 41 rue Delizy 93692 Pantin cedex

4. Grand Est

Claude Gitta 03 87 16 41 58 (ligne directe)

03 87 16 41 50 (secrétariat) claude.gitta@inrap.fr 12 rue de Méric – CS 80005 57063 Metz cedex 2





5. Grand Ouest

Claude Le Potier Directeur interrégional 02 23 36 00 73 (ligne directe) 02 23 36 00 40 (secrétariat) claude.le-potier@inrap.fr 37 rue du Bignon - CS 67737 35577 Cesson-Sévigné cedex

6. Nouvelle Aquitaine Outre-mer

David Buchet

Directeur interrégional 05 57 59 21 08 (ligne directe) 05 57 59 20 90 (secrétariat) david.buchet@inrap.fr 140 avenue du Maréchal-Leclerc CS 50036 33323 Bègles cedex

7. Hauts-de-France

Pascal Depaepe Directeur régional

03 22 33 50 34 (ligne directe) 03 22 33 50 30 (secrétariat) pascal.depaepe@inrap.fr 32 avenue de l'Étoile du Sud 80440 Glisy

8. Midi-Méditerranée

Pierre Jouvencel Directeur interrégional

04 66 36 60 40 (ligne directe) 04 66 36 04 07 (secrétariat) pierre.jouvencel@inrap.fr 561 rue Étienne-Lenoir, KM delta 30900 Nîmes

Siège Paris

Eddie Aït Délégué aux relations institutionnelles et au mécéna 01 40 08 81 02 06 78 78 92 09

eddie.ait@inrap.fr 75685 Paris cedex 14

inrap.fr









de recherches archéologiques préventives

Archéologie préventive:

l'Inrap Communes & intercommunalités partenaire des territoires

I'nrap vous accompagne





Les thermes de la villa de Langrolay-sur-Rance (Côtes-d'Armor)

Avant le chantier

Pour anticiper ensemble l'opération archéologique

Vous avez un projet d'aménagement? Vous avez reçu une prescription de diagnostic de l'État et l'Inrap est chargé de la réaliser? Nos experts vous informent des démarches à accomplir et vous conseillent sur la meilleure manière d'intégrer l'opération d'archéologie à votre projet d'aménagement. Un dialogue renforcé avec vos interlocuteurs de proximité à l'Inrap

est le meilleur moyen de respecter les calendriers de réalisation de vos projets d'aménagement. L'opération archéologique démarrera et se déroulera à la date et dans les délais prévus si l'intégralité de vos données nous sont transmises au plus tôt: vos contraintes en matière de génie civil, la disponibilité des terrains, ou encore les impératifs environnementaux et agricoles.

d'intercommunalité

Pendant le chantier

Pour intégrer l'opération archéologique à votre projet d'aménagement

L'Inrap garantit:

- un personnel formé, hautement qualifié;
- une politique volontariste en matière d'hygiène et de sécurité;
- une bonne gestion des réglementations environnementales et des procédures qualité;
- la prise en compte de la qualité de vie des riverains:
- le respect de l'intégrité des terrains : remise en état, évacuation des déchets, sécurisation des terrains

Après le chantier

lors des Journées nationales de l'archéologie

Pour valoriser le patrimoine de votre territoire

Les opérations archéologiques contribuent à la valorisation du patrimoine des territoires: quels que soient les vestiges découverts, ils révèlent un pan de l'histoire locale qui peut être intégré à votre projet culturel ou touristique et porté à la connaissance des citoyens. L'Inrap peut vous aider à mettre en place des actions de développement culturel pour des publics de tous âges: expositions, publications, conférences, supports multimédias, actions d'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes et des scolaires, participation aux Journées nationales de l'archéologie (chaque année au mois de juin), etc.

Chaque année, l'Inrap travaille dans + de 2000 communes. 85% des Français pensent qu'avoir des vestiges archéologiques est un avantage pour une commune.

8% des projets d'aménagement font l'objet d'un diagnostic, moins de 2% font l'objet d'une fouille.

(Observatoire de l'archéologie préventive ministère de la Culture 2016)

(Enquête Harris interactive 2016)